

Accord de partenariat de **L'agriculture, plus que jamais**

Bienvenue à **L'agriculture, plus que jamais**. Financement agricole Canada (FAC) gère la cause *L'agriculture, plus que jamais*. Chaque relation de partenaire est gérée par un **accord de partenariat** qui décrit ce à quoi vous pouvez vous attendre de nous et ce que nous attendons de vous.

1. **Le partenaire accepte les principes directeurs de L'agriculture, plus que jamais.**
2. **Avantages des partenaires.** On encourage les partenaires à profiter des avantages suivants :
 - (a) **Trousse de partenaire initiale.** Matériel promotionnel et ressources que vous pouvez commander aussi souvent que vous le souhaitez. Plusieurs articles sont offerts à un prix considérablement réduit ou même gratuitement.
 - (b) **Communications électroniques mensuelles.** Courriels pleins d'idées et de ressources pour profiter pleinement de notre partenariat. Partagez ce lien avec toute personne au sein de votre organisation qui, selon vous, pourrait être intéressée par ces conseils et ces outils.
 - (c) **Partage sur les médias sociaux.** Lorsque vous partagez vos histoires et vos messages positifs liés à l'agriculture, utilisez le mot-clic **#AgPlusQueJamais** et nous les partagerons à notre tour (à notre discrétion).
 - (d) **Ressources de planification d'événements.** Communiquez avec nous pour demander le concours d'un conférencier pour des événements auxquels assistera un vaste auditoire de l'industrie, comme vos assemblées générales annuelles ou conférences (selon la disponibilité des conférenciers). En outre, vous avez accès à d'excellentes ressources que vous pouvez présenter à votre auditoire lors de la tenue de vos événements.
 - (e) **Profil de partenaire.** Nous partagerons des exemples qui illustrent les efforts que vous déployez afin de faire de l'agri promotion, en ligne et hors ligne.
 - (f) **Ressources pour les partenaires.** La page des ressources pour les partenaires du site Web de *L'agriculture, plus que jamais* présente les plus récents conseils et outils de promotion de l'agriculture au Canada.
3. **Vous acceptez de faire la promotion de votre partenariat.** Nous vous encourageons à faire la promotion de votre partenariat des façons suivantes :
 - (a) Inscrivez la déclaration suivante sur vos communications internes et externes : **<Votre nom>** est un fier partenaire de *L'agriculture, plus que jamais*.
 - (b) Placez bien en vue le logo L'agriculture, plus que jamais sur votre site Web. Nous vous recommandons d'afficher le logo d'une taille minimale de 225 pixels de largeur sur 66 pixels de hauteur à l'écran et d'inclure un hyperlien vers le site Web de *L'agriculture, plus que jamais* (<http://www.agricultureplusquejamais.ca/>).

suite...

4. Vous acceptez de partager les messages de *L'agriculture, plus que jamais*. Braquez les projecteurs sur les faits, les histoires et les gens qui incarnent l'agriculture canadienne comme l'industrie moderne et dynamique qu'elle est. Nous vous encourageons à partager les messages de *L'agriculture, plus que jamais* régulièrement avec vos membres, vos employés et vos clients comme suit :

- (a) Visitez notre page des [ressources](#) de façon régulière pour trouver des outils de communication que vous pouvez incorporer aux événements de votre organisation.
- (b) « Aimez » *L'agriculture, plus que jamais* sur [Facebook](#) et suivez *L'agriculture, plus que jamais* sur [Twitter](#), [YouTube](#) et [Instagram](#).
- (c) Partagez les articles, webinaires, vidéos, photos, annonces publicitaires, courriels et faits de *L'agriculture, plus que jamais* dans vos communications et vos canaux en ligne.
- (d) Ajoutez le mot-clic **#AgPlusQueJamais** aux messages positifs que vous partagez au sujet de l'agriculture dans les médias sociaux.

5. Droit d'auteur et propriété intellectuelle. Les expressions « *L'agriculture, plus que jamais* » et « AgPlusQueJamais », les logos et tout le contenu affiché sur les sites Web et les sites des médias sociaux de *L'agriculture, plus que jamais* (comprenant, sans toutefois s'y limiter, le texte, les graphiques, les logos, les boutons, les icônes, les images, les extraits audio, les téléchargements numériques, les compilations de données et les logiciels) sont la propriété de FAC ou de ses fournisseurs de contenu et concédants de licence et sont protégés par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Les usages permis décrits dans le présent accord fournissent une licence restreinte au partenaire pour utiliser et pour rediffuser les noms, les logos ou le contenu (selon le cas), mais aucun droit de propriété n'est transféré au partenaire.

6. Vous acceptez de ne pas dénigrer la cause *L'agriculture, plus que jamais*. En acceptant le présent accord de partenariat, vous confirmez être d'accord avec les affirmations suivantes :

- (a) vous ne voyez pas pourquoi votre partenariat aurait une incidence négative sur la réputation de *L'agriculture, plus que jamais*;
- (b) vous menez des activités en harmonie avec la cause *L'agriculture, plus que jamais*.

Tant que vous êtes un partenaire, vous consentez à ne prendre aucune action préjudiciable à la cause *L'agriculture, plus que jamais* ou à sa réputation, ou toute action pouvant vraisemblablement faire en sorte que *L'agriculture, plus que jamais* devienne la cible de publicité non sollicitée ou de mauvaise publicité. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, un geste physique ou une déclaration négative, écrite ou orale, pouvant viser *L'agriculture, plus que jamais*, directement ou indirectement. Votre conformité à cette clause de non-dénigrement est une clause substantielle de l'entente, sans laquelle FAC refuserait de conclure le présent accord avec vous.

suite...

7. **Votre personne-ressource de partenaire.** Votre personne-ressource pour *L'agriculture, plus que jamais* est **Aimé Ferré Stang**. Vous pouvez aussi communiquer avec *L'agriculture, plus que jamais* par téléphone au 306-780-3950 ou par courriel à l'adresse info@agricultureplusquejamais.ca.
8. **Durée.** Le présent accord de partenariat de *L'agriculture, plus que jamais* demeurera en vigueur jusqu'à sa résiliation par le partenaire ou par FAC. Les parties peuvent mettre fin au présent accord, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, en donnant un préavis écrit à l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Un tel avis peut être envoyé par courrier électronique ou autre moyen électronique au gré de la partie résiliante. À la résiliation du présent accord, toute licence délivrée au partenaire ayant trait à l'utilisation et au partage des noms, des logos et du contenu de *L'agriculture, plus que jamais* décrits dans le présent accord est résiliée.

